

ÉDITO

Les pouvoirs publics se sont principalement consacrés ces trente dernières années à répondre aux attentes des personnes en situation de handicap sur le terrain de leurs besoins matériels et des droits qui en découlent, notamment en matière d'accessibilité. Mais la place de ces personnes sur le terrain de l'emploi, de la vie sociale, de la reconnaissance sociale, reste encore très imparfaite, au regard de ce qui peut se passer dans d'autres pays d'Europe.

L'indifférence, la stigmatisation continuent d'imprégner trop souvent les regards et les postures. Il faut donc oser dorénavant promouvoir l'idée qu'il n'y aura pas de projet réellement fédérateur dans notre société, sans que la différence soit perçue comme un atout. Et cette question est d'autant plus d'actualité que la vulnérabilité croissante de notre société engendre un besoin flagrant d'unité et d'harmonie. Peut-on y répondre ? Et comment s'y prendre ? *Le JAS* ouvre le dossier pour préparer les premières Assises nationales Citoyenneté et Handicap.





© Fondation Partage et Vie

La fondation Partage et Vie, anciennement Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité, place l'inclusion sociale au cœur de son offre d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap (voir aussi page 32).

C'est aujourd'hui admis par le plus grand nombre, la solidarité dans son expression juridique (prestations, allocations, services, accompagnement social) ne peut suffire même si elle est très développée. Les besoins de lien social, de reconnaissance sociale, de revitalisation des solidarités naturelles, d'inclusion nécessitent un changement important des regards et des postures, et une revalorisation de la notion-même d'interdépendance. Il va donc falloir construire progressivement de nouvelles réponses intégrant ce changement de paradigme. Ce qui commence par une première démarche, celle de prendre bien davantage en considération les souhaits et les attentes réelles des personnes en difficulté. C'est tout particulièrement nécessaire pour les personnes en situation de handicap, qui désirent avant tout pouvoir vivre comme tout le monde, grâce à l'adaptation des services de droit commun à leur handicap, alors que les efforts engagés par les pouvoirs publics portent principalement sur des dispositifs spécifiques et donc ségrégatifs. Et lorsque les décideurs vont dans le sens de l'accessibilité, c'est essentiellement en matière d'adaptations techniques, conformément aux orientations de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, mais ce n'est pas suffisant.

NE PLUS NÉGLIGER LA DIMENSION HUMAINE DE L'ACCESSIBILITÉ

En effet, l'accessibilité repose autant sur la présence humaine que sur l'adaptation des équipements. Il est consternant de voir aujourd'hui des personnes handicapées ou âgées se détourner des transports publics, parce qu'elles ne savent pas utiliser des billetteries électroniques ou qu'elles n'ont pas la possibilité d'être orientées ou aidées.

Un des nouveaux enjeux de l'accessibilité est donc bien le renforcement de la présence humaine, professionnelle et bénévole auprès des personnes fragilisées, ce qui aurait par ailleurs le mérite d'alléger la tâche des aidants naturels. Il faut donc favoriser le développement des services à la personne en leur donnant les moyens de fonctionner, car ils sont de plus en plus en difficulté faute de prendre en considération leur rôle irremplaçable dans le maintien à domicile mais aussi pour la création d'emplois non délocalisables. De même qu'il ne faut plus craindre de faire appel à des bénévoles comme par exemple les jeunes en service civique, pour seconder les professionnels.

On ne pourra donc plus éviter de construire une coopération indispensable entre les personnes concernées, leur famille, les professionnels, mais aussi les bénévoles et les voisins. Car contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays, en France la

complémentarité entre solidarité familiale, solidarité publique et solidarité de proximité n'est toujours pas perçue comme une priorité.

CHOISIR ENTRE PRINCIPE DE PRÉCAUTION ET VIE SOCIALE

Penser autrement est également essentiel lorsque l'on aborde la question des établissements. En effet, depuis une vingtaine d'années, la prolifération des directives complexifie les possibilités d'animation et renforce une conception étroitement sécuritaire de la relation à la fragilité. C'est d'autant plus inquiétant que cette production de normes intervient paradoxalement à un moment où les personnes en situation de handicap s'avèrent plus exigeantes en matière d'autonomie et de responsabilité.

C'est pourquoi il est primordial de proclamer le "droit au risque" des personnes en perte d'autonomie, en définissant si nécessaire par voie législative un système de décharge de responsabilité et de couverture assurantielle. Ce qui permettrait aux responsables de services et d'établissements de se préoccuper autant d'animation que de sécurité. Sans omettre d'encourager partout les bonnes pratiques qui osent interpréter les normes pour que le bon sens et l'initiative puissent encore s'imposer quand on veut créer des activités. Des propositions qui sont déjà mises en œuvre dans des sociétés pourtant fortement judiciarisées comme la Belgique ou le Royaume-Uni.

De même, pour avoir toutes ses chances, l'intégration dans la cité des personnes en situation de handicap doit aussi reposer sur la qualité d'implantation des équipements et services proposés. Il faudrait oser rejeter toute demande de création d'hébergement collectif qui négligerait la possibilité d'une vie sociale extérieure. L'appréciation de la qualité de l'offre devrait notamment se faire sur les critères de proximité avec les commerces et les transports publics pour faciliter les visites des familles et les sorties. Cette orientation nécessiterait alors d'associer plus explicitement les villes et les agglomérations à la planification médico-sociale et sanitaire émanant des départements et de l'État, ce qui ne se fait pas, alors que les communes détiennent, avec leurs politiques d'habitat, d'urbanisme et de transport, les clés de l'intégration des personnes en perte d'autonomie.

METTRE L'EMPLOI À LA PORTÉE DU PLUS GRAND NOMBRE

Enfin, qui pourrait douter de l'importance de renforcer encore les mesures d'incitation au recrutement des personnes en situation de handicap. D'ailleurs, 41% des entreprises et administrations ne respectent pas le taux d'emploi, et 21% d'entre elles n'emploient aucun travailleur handicapé. Il faut donc mettre en place une meilleure politique de communication pour mettre en relief la satisfaction des entreprises et des administrations qui emploient des salariés handicapés. Mais il faut aussi multiplier les "entreprises adaptées" car elles ont fait la preuve de leur efficacité économique, comme le prouve la réussite de la société Fastroad basée à Montreuil (Seine-Saint-Denis) qui compte une cinquantaine de salariés quasiment tous en situation de handicap. Il s'agit d'une société spécialisée dans le transport de personnes et de marchandises qui grâce à l'aménagement des postes de travail accompagne sur leur lieu d'activité des salariés eux-mêmes handicapés employés par de grands groupes (Air France, RATP...). On le voit une fois de plus, réussir l'accessibilité c'est oser faire des choix audacieux pour apporter sa contribution concrète à une société plus humaine.

REDONNER TOUT SON SENS À LA VALEUR DE FRATERNITÉ

Mais toutes ces évolutions ne seront pas suffisantes si la société française ne parvient pas à projeter son inquiétude sur l'avenir de notre modèle de solidarité vers des réponses positives. Face au développement de la vulnérabilité sous toutes ses formes, certains sont tentés de se replier sur des clans, des communautés, des groupes d'individus et de s'opposer aux autres. C'est le contraire qu'il faut faire en montrant partout - à l'école, dans les espaces publics, sur les lieux de travail et de loisirs - l'intérêt de positiver nos différences, de ne plus les considérer comme des difficultés, mais des opportunités.

Pour être forte, une société doit être unie. Elle ne le sera que si elle s'organise pour que chaque situation soit valorisée, chaque personne mobilisée. La liberté et l'égalité n'ont qu'une raison d'être : nous unir. ■

JEAN-LOUIS SANCHEZ

Selon une étude de septembre 2016 réalisée par Kantar-Sofres pour l'ADMR, deux tiers des Français estiment qu'il est plus difficile de s'occuper de sa famille aujourd'hui qu'il y a trente ans. Trois quarts d'entre eux considèrent que l'aide publique consacrée aux personnes handicapées est insuffisante.

ACCESSIBILITÉ : LA MÉTROPOLE NANTAISE MONTRE L'EXEMPLE

PROPOS RECUEILLIS PAR JEAN-PHILIPPE CHABANNAUD



© Thierry Mezerette

Jacques Garreau
maire de Bouaye
et vice-président
de Nantes
Métropole en
charge des
"Déplacements
doux, continuités
piétonnes et du
Handicap" nous
explique l'ap-
proche de cette
communauté
urbaine.

Notre politique "Accessibilité" s'attaque à tous les domaines. Tous les lieux recevant du public au sein de chaque commune font l'objet d'une expertise afin de réaliser les travaux nécessaires à l'accessibilité.

Concernant la voirie, une analyse complète des déplacements a été mise en place pour les mêmes raisons. Le diagnostic des chaussées a été élaboré par tronçons complets afin d'éviter toute rupture dans le parcours des usagers. Enfin, les élus se rendent régulièrement sur sites afin d'appréhender en fauteuil les problématiques des usagers.

Pour les transports, un schéma directeur d'accessibilité aux transports en commun a été élaboré et ses résultats sont plutôt probants. 94 % des bus et des tramways sont accessibles, l'objectif étant, dès 2018, d'atteindre les 100 %.

LA SOCIÉTÉ CIVILE IMPLIQUÉE

Mais nous avons également une démarche plus globale d'inclusion dans la vie de la cité. D'ailleurs, les autres actions "Handicap" relèvent d'une Direction "Égalité" qui traite de façon croisée d'autres thématiques : insertion, gens du voyage... Depuis de nombreuses années, les différentes associations travaillant sur la problématique du handicap sont consultées en amont de tous les projets importants. Par ailleurs, nous avons souhaité très tôt conserver un échelon d'échange au niveau communal. À ce titre, chaque commune dispose d'un élu responsable de l'accessibilité avec lesquels je travaille régulièrement en tant que vice-président de Nantes Métropole. Toutefois, à mon grand regret, les liens structurants avec le Conseil Départemental sont pratiquement inexistantes. Seule une réflexion commune a pu être menée sur l'attribution d'un terrain pour de nouveaux locaux concernant l'Apajh, mais c'est bien insuffisant. À titre d'exemple, j'ai dû effectuer de nombreuses démarches afin de rencontrer les responsables de la MDPH. La

rencontre fut intéressante au niveau de la connaissance des missions, mais n'a débouché sur aucune perspective de rencontres régulières ou de travail en commun plus structuré.

Pour conclure, je dirais que si les choses avancent dans le bon sens, l'importance des politiques d'accessibilité et du handicap en général reste insuffisamment perçue par le grand public. Des échanges nationaux, tels que ceux proposés par ces premières Assises Nationales Citoyenneté et Handicap sont, de ce point de vue, essentiels.



© Ville de Nantes

Le château des Ducs de Bretagne a reçu le label Tourisme et Handicap en 2011 pour son dispositif adapté à tous types de handicap (PMR, parcours sensoriel, visite guidée en langue des signes, visio-guides). Il fut récompensé du Prix 2009 des musées pour tous. En 2013, on dénombreait 2 286 visiteurs en situation de handicap.

“IL FAUT CONSIDÉRER LA PERSONNE HANDICAPÉE COMME UN CITOYEN À PART ENTIÈRE”

PROPOS RECUEILLIS PAR OLIVIER VAN CAEMERBÈKE



© DR

Christel Prado

est présidente de l'Unapei et animatrice du Comité d'Entente des Associations Représentatives de Personnes Handicapées et de Parents d'Enfants Handicapés⁽¹⁾. Elle nous présente les enjeux des premières Assises nationales Handicap et Citoyenneté organisées par Le Jas et le Comité d'entente.

Le Jas: Comment est né cet événement ?

Christel Prado : Les dernières élections départementales, en 2015, se sont traduites par un renouvellement assez important des élus locaux. Le Jas, l'Odas et le Comité d'Entente partageaient la même idée qu'il s'agissait d'une belle occasion d'acculturer les nouveaux élus, de leur présenter notre expertise et nos espoirs de changement. Depuis des décennies, les départements agissent en lien avec les associations ; certains le font de façon exemplaire, d'autres moins ! Mais dans un cas comme dans l'autre, les départements vivent trop souvent les politiques en faveur des personnes handicapées comme des “dépenses inévitables”. Ils ne valorisent pas l'investissement social qu'ils réalisent ainsi. Avec les Assises, notre objectif est donc de faire comprendre aux collectivités locales que la politique du handicap sur les territoires n'est pas une question de dépense (et encore moins de charité), mais une question d'investissement social vecteur de citoyenneté et de cohésion sociale.

Le Jas : Comment va se dérouler cette journée?

C.P : Les Assises vont donner la parole à des intellectuels, à des gens de terrain très pragmatiques ainsi qu'à des hommes et femmes du monde politique... Les tables rondes permettront de mener une réflexion prospective que je qualifierais de “haute volée”, mais aussi de se pencher sur les pratiques. L'idée centrale est d'allier réflexion et action. Il ne s'agit évidemment pas de créer un rendez-vous d'autosatisfaction ou d'étalage des “merveilleuses actions” mises en place par les uns ou les autres. Nous dirons ce qui va, mais aussi ce que nous devons ensemble améliorer afin d'engager les changements indispensables. Les intervenants que nous allons entendre lors

de ce rendez-vous sont en capacité de bousculer la pensée confortable dans laquelle nous nous trouvons trop souvent aujourd'hui.

Le Jas: À qui s'adressent ces Assises ?

C.P : À tous ! Toutes celles et ceux qui ont une idée sur ces questions, une initiative à présenter et à confronter au regard d'autres citoyens concernés, sont les bienvenus. Cela peut donc être un professionnel, un parent, un élu, une personne handicapée... Je suis convaincu que personne n'est plus qu'une autre en capacité de faire. La bonne recette, c'est celle qui s'enrichit de la complémentarité de tous. Si, au prétexte que l'on finance, on impose son autorité alors on se trompe. Si au prétexte que l'on agit sur le terrain, on n'écoute pas celui qui finance, alors on se trompe. Si parce que l'on est atteint dans sa chair, on pense savoir quelles sont toutes les bonnes solutions, alors se trompe. On n'a jamais raison tout seul. C'est pourquoi nous aurons une approche très horizontale. Il n'y aura pas d'un côté ceux qui savent et de l'autre côté ceux qui écoutent ; d'un côté ceux qui payent et de l'autre ceux qui reçoivent les aides.

Le Jas: Pourquoi avoir axé la thématique autour de la citoyenneté ?

C.P : Depuis longtemps, les associations appellent de leurs vœux la société inclusive. Or le frein majeur à sa réalisation n'est pas le handicap en tant que tel, mais le handicap tel qu'il est trop souvent pensé : une différence qui met à part et, ou, qui rend vulnérable. D'ailleurs, handicapés ou non, nous avons tous nos vulnérabilités et celles-ci sont parfois plus lourdes à porter que telle ou telle déficience. Pour être en capacité d'apporter les bonnes réponses, il faut considérer la personne handicapée uniquement comme un citoyen. Ce que nous souhaitons pour

les personnes handicapées ce n'est que la citoyenneté, autrement dit le droit commun renforcé par la compensation. C'est là le levier indispensable pour développer une politique d'investissement social qui passerait par l'établissement d'un dépistage précoce, d'une évaluation précoce des besoins et enfin par un accompagnement précoce et intensif. Investir massivement sur ces trois points permettrait d'ailleurs de réduire considérablement la dépense publique finale à l'âge adulte.

Le Jas : Quels sont les enjeux de cette édition ?

C.P : Nous croyons beaucoup au développement social local et à la synergie des acteurs locaux. Cette synergie ce n'est pas seulement faire ensemble, c'est d'abord partager un sens commun ; voilà le grand enjeu de ces Assises. Le programme de cette journée montre bien que l'on s'intéresse au sens, que l'on réinterroge le contrat social. Il manquait un temps, un moment en commun pour se poser. C'est aussi en quoi nous sommes complémentaires des autres rendez-vous qui existent sur le thème du handicap (salon Autonomic, Conférence nationale du handicap, Salon handicap & Achat responsable). Nous ne sommes pas focalisés sur un segment comme l'emploi, les techniques et matériels, etc. Notre approche est d'abord sociétale.

La loi du 11 février 2005 fut un moment fondateur et exceptionnel. Ce texte était et reste porteur de sens pour toute la société et pas seulement pour les personnes handicapées. Des dispositifs ont été mis en place, mais petit à petit on est revenu à des représentations communes, caricaturales, qui existaient avant la loi. Ces Assises sont un moment pendant lequel les élus vont pouvoir se nourrir, s'enrichir, dans le cadre d'une réflexion partagée avec les acteurs institutionnels et associatifs d'aujourd'hui. Il faut toujours garder en tête le "pourquoi on agit" afin que ces actions aillent dans le bon sens. Nous n'avons pas besoin de thaumaturges ou d'un gourou ou d'un roi : il ne peut y avoir de réussite que collective. ■

(1) L'Unapei (Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis) est la première fédération française d'associations de représentation et de défense des intérêts des personnes handicapées mentales et de leurs familles. Reconnue d'utilité publique, l'Unapei rassemble 550 associations qui gèrent notamment 3100 établissements et services médico-sociaux.

Le Comité d'entente des associations représentatives de personnes handicapées et de parents d'enfants handicapés rassemble 70 associations représentatives de tous les types de handicaps. Ce collectif interassociatif mène des actions de représentation, de réflexion et de revendications communes depuis le milieu des années 70.

APF : DÉFENDRE LES DROITS, COMBATTRE LES REGARDS STIGMATISANTS

Le Jas : Pour quelles raisons l'APF s'est-elle associée à la réalisation des premières Assises Citoyenneté et Handicap ?

Pascale Ribes : L'APF a toujours défendu les droits des personnes en situation de handicap. Mais elle a aussi toujours cherché à combattre les regards et les postures stigmatisants. En effet, trop souvent nos concitoyens considèrent que le fait que la société accompagne les personnes fragilisées par des prestations et des services les

dédouane de toute réflexion sur leur propre relation avec ces mêmes personnes. En d'autres termes, on ne travaille pas assez en France la question de la différence : doit-elle être perçue comme une difficulté, ou comme une opportunité pour renforcer les liens sociaux ? Notre combat n'est d'ailleurs pas seulement destiné à favoriser la reconnaissance sociale des personnes en situation de handicap, mais de toutes les autres personnes qui, du fait de leurs origines, de leur



Pascale Ribes

vice-présidente de l'Association des Paralysés de France.

âge, de leur histoire, se trouvent cataloguées, et donc traitées de façon condescendante.

Le Jas : Pourriez-vous illustrer ce déficit d'humanité ?

P.R. : Le regard stigmatisant s'exprime au quotidien. Quand on est dans un fauteuil, accompagné d'une personne valide, si on rencontre quelqu'un, celui-ci va s'adresser à la personne valide, lui parler, et vous ignorer comme si vous faisiez partie d'un autre monde. Et cette indifférence s'accompagne souvent de rejet. Je pense aussi à la situation d'Amélie (voir article ci-dessous). Les difficultés d'Amélie auraient pu être l'occasion de mobiliser toutes les énergies et toutes les sensibilités. Mais c'est la théorie du "risque zéro" qui encore une fois l'emporte, au détriment de la raison et du cœur. J'ai moi-même été confrontée à ce genre de situation quand, à la suite d'un accident à seize ans, je me suis retrouvée en fauteuil. Alors que j'aurais pu rester dans mon lycée, qui était plutôt bien adapté à ma situation, j'en ai été exclue. J'aurais pu me retrouver dans une situation extrêmement difficile, si un autre lycée, pourtant bien moins aménagé que le premier, ne m'avait accueillie, grâce à la compréhension et à l'humanité de son proviseur. C'est

avec le soutien des lycéens qui portaient chaque jour mon fauteuil dans des conditions difficiles, que j'ai pu poursuivre mes études. Entourée de fraternité.

Le Jas : L'APF vient de lancer un mouvement en faveur de la citoyenneté. Pouvez-vous nous en dire plus ?

P.R. : C'est une démarche qui s'appuie sur une plateforme collaborative en ligne, #2017Agiresemble.fr, ouverte à tous pour co-construire avec la société civile les propositions que notre association portera auprès des candidats aux prochaines élections présidentielles et législatives. Elle part du principe que le handicap est un révélateur de problèmes sociaux. Elle veut combattre l'idée répandue que les droits des uns se gagnent aux dépens de ceux des autres. Car nos combats "personnels" ou "associatifs", pris isolément, font le jeu des pouvoirs publics, qui opposent ainsi des catégories de populations pour détourner l'attention de l'enjeu fondamental : vivre librement et décemment dans une société où chaque personne ait effectivement sa place. Sans ambiguïté, nous devons nous allier à tous ceux qui, comme nous, se sentent encore exclus de la vie sociale et citoyenne.

L'AFFAIRE AMÉLIE : Une insupportable discrimination

Elle s'appelle Amélie, est étudiante à Paris et, bien malgré elle, est devenue le symbole des discriminations subies par les personnes handicapées moteur. Atteinte de la maladie de Lyme, la jeune femme se déplace principalement avec des cannes, occasionnellement et ponctuellement en fauteuil roulant. Étudiante en khâgne au lycée Molière de Paris, elle a été menacée d'être exclue de son lycée, faute d'ascenseur dans celui-ci, et envoyée dans un lycée ne préparant pas au même concours ! "L'administration a même demandé à Amélie de ne plus se présenter dans son établissement, considérant "que celui-ci n'avait pas à accueillir des élèves en situation de handicap", se sont indignées dans un communiqué commun l'association des paralysés de France et la ligue des droits de l'homme en lançant une pétition pour exiger l'intervention



© Google Map

de la ministre de l'Éducation". Le soutien de ces grandes organisations, les trois jours de grève des camarades d'Amélie et le "remue médiatique" auront finalement permis d'obtenir une réponse évidente qui aurait dû s'imposer immédiatement : utiliser d'une salle de cours située au rez-de-chaussée du lycée.

17 novembre 2016 - Hôtel de Ville de Paris

Les pouvoirs publics se sont principalement consacrés ces trente dernières années à répondre aux attentes des personnes en situation de handicap sur le terrain de leurs besoins matériels et des droits qui en découlent, notamment en matière d'accessibilité. Mais la place de ces personnes sur le terrain de l'emploi, de la vie sociale, de la reconnaissance sociale, reste encore très imparfaite. L'indifférence, la stigmatisation continuent d'imprégner trop souvent les regards et les postures. Il faut dorénavant faire admettre par tous qu'il n'y aura pas de nouveau contrat social sans que la différence soit perçue comme un atout. Mais il faut aussi s'attacher à adapter à ces nouveaux enjeux la gouvernance du secteur du handicap, qui souffre d'un manque de lisibilité et de repères. Autant de défis cruciaux qui seront débattus pour la première fois lors de ces Assises pour interpeller l'opinion publique et les décideurs.

10h00 Ouverture par Anne HIDALGO*, *maire de Paris.*

10h15 - 13h30 1^{ÈRE} PARTIE : QUELS ENJEUX ?

TABLE RONDE 1 SITUATIONS DE HANDICAP ET NOUVELLE QUESTION SOCIALE

Rapport liminaire par Denis PIVETEAU, auteur du rapport "Zéro sans solution", conseiller d'État, ancien directeur de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

CONFÉRENCIERS :

- **Serge EBERSOLD**, sociologue, analyste à l'OCDE.
- **Gérard GUIEZE**, philosophe.
- **Christel PRADO**, représentant le comité d'entente des associations représentatives des personnes handicapées et de parents d'enfants handicapés.
- **Jean-Louis SANCHEZ**, directeur éditorial du Journal des Acteurs Sociaux (JAS), auteur de "La promesse de l'autre" (Ed. Les Liens qui libèrent).

TABLE RONDE 2 SITUATIONS DE HANDICAP ET NOUVELLES RÉPONSES SOCIALES

Rapport liminaire par Didier LESUEUR, directeur général de l'Observatoire national De l'Action Sociale (Odas)

CONFÉRENCIERS :

- **Frédéric BIERRY**, président de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée des Départements de France (ADF), président du Conseil départemental du Bas-Rhin.
- **André MONTANÉ**, président du Fonds pour l'Insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP).
- **Pascale RIBES**, représentant le Comité d'entente des associations représentatives des personnes handicapées et de parents d'enfants handicapés.
- **Roland GIRAUD**, président de l'Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé des départements et des métropoles (Andass).

Conclusion de la matinée par Patrick GOHET, adjoint au Défenseur des droits en charge de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité des droits.

14h30-16h30 2^{ÈME} PARTIE : QUELLES STRATÉGIES ?

TABLE RONDE 1 SITUATIONS DE HANDICAP ET CONTEXTE INSTITUTIONNEL

Rapport liminaire par Etienne PETITMENGIN, secrétaire général du Comité interministériel du handicap.

CONFÉRENCIERS :

- **Annie COLETTA**, présidente de l'association des directeurs de MDPH.
- **Alice CASAGRANDE**, directrice de la formation et de la vie associative à la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (Fehap).
- **Jacques GARREAU**, Maire de Bouaye et vice-président au handicap de Nantes Métropole.
- **Christian SANCHEZ**, directeur du Développement social du groupe LVMH.

TABLE RONDE 2 SITUATIONS DE HANDICAP ET PROPOSITIONS DE REFORME

Cette dernière table ronde sera consacrée aux réponses concevables pour mobiliser tous les acteurs sociaux autour d'une conception plus ambitieuse des politiques. Avec comme objectif d'émettre des propositions très concrètes de gouvernance et d'organisation permettant plus d'inclusion et une meilleure adaptation de la société aux situations de handicap.

Rapport liminaire par Laurent VACHEY, inspecteur général des finances, ancien directeur de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

CONFÉRENCIERS :

- **Jean-Louis GARCIA**, représentant le Comité d'entente des associations représentatives des personnes handicapées et de parents d'enfants handicapés.
- **Pierre MONZANI**, directeur général de l'Assemblée des Départements de France (ADF).
- **Bernard JOMIER**, maire-adjoint de Paris en charge de la santé et du handicap.
- **Marie-Anne MONTCHAMP**, présidente de "Entreprises et handicap".

Cette table ronde donnera lieu à un débat avec la salle, grâce à un jeu de questions présélectionnées.

Conclusion de l'après-midi par Jérôme VIGNON, président de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Clôture des travaux par Yannick BLANC, Haut commissaire à l'engagement civique.

Retrouvez le programme complet sur :

www.lejas.com

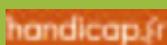
Programme balisé et en audio-description sur :

www.salons-autonomic.fr

ILS SOUTIENNENT LES ASSISES ...

Les 1^{ères} Assises Nationales Citoyenneté et Handicap sont organisées par Le Journal des Acteurs Sociaux (JAS), Ades Organisation-Communication (salons Autonomic), le Comité d'entente des associations représentatives de personnes handicapées et de parents d'enfants handicapés, l'Observatoire national De l'Action Sociale (Odas), l'Assemblée des Départements de France (ADF) et la Ville de Paris.

En partenariat avec l'Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé des départements et des métropoles (Andass), l'Association des directeurs de MDPH, Edenred, la Fehap, le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (Fiphfp), le Haut Commissariat à l'engagement civique, la Fondation Partage et Vie (anciennement Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité), la Fondation Falret, Présence Verte et Solidel, Vivre FM et Handicap.fr



Les partenaires apportant également leur soutien à l'organisation de l'événement sont présentés pages suivantes →

DATE ET LIEU DES ASSISES

Les Assises ont lieu le **jeudi 17 novembre 2016** dans la salle des fêtes et salons attenants de l'**Hôtel de Ville** de Paris.
Entrée : **3, rue Lobau, 75004 Paris.**

MÉTRO : l'Hôtel de Ville est situé à 1 minute à pied de la station de métro "Hôtel de Ville" (ligne 1 et ligne 11 du métro).
BUS LIGNES RATP : 38, 47, 67, 69, 70, 72, 74, 76 et 96.



©DR

LES PARTENAIRES



© J. Deyg - Alice Casagrande

ALICE CASAGRANDE,
directrice de
la formation et
à la vie associative
à la FEHAP

La Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne Privés Non Lucratifs (FEHAP) est pleinement engagée pour la reconnaissance effective des droits des travailleurs handicapés et leur insertion professionnelle. Fédération employeur, elle place l'employabilité des professionnels, en situation de handicap ou non, au premier plan de ses préoccupations. C'est pourquoi elle demande aujourd'hui la pleine reconnaissance des droits à la formation des travailleurs handicapés. À ce titre, elle souhaite que le dispositif du compte personnel de formation créé par la loi de 2014 pour tous les salariés prenne toute sa dimension pour les personnes en situation de handicap. Un accompagnement en ce sens est à engager, comme il l'a été pour le compte personnel de formation universel. Elle souhaite également s'assurer que le dispositif favorisant le départ en formation des travailleurs handicapés, grâce à



l'abondement de l'État, soit pérennisé car c'est un formidable levier d'insertion et de mobilité professionnelle.

À l'heure où les pouvoirs publics s'engagent chaque jour davantage dans la reconnaissance des droits individuels des salariés, la FEHAP tient à ce que ces droits aient la même effectivité pour tous.

C'est dans le même esprit que la fédération participe aux travaux engagés suite à la conférence nationale du handicap au printemps 2016 en faveur de la promotion des droits et de la citoyenneté des personnes en situation de handicap et particulièrement fragiles, notamment les personnes en situation de handicap psychique et les personnes polyhandicapées. Cet engagement se double d'une contribution active aux travaux de recherche pilotés par le collectif de chercheurs Contrast, dans le champ du handicap psychique, par une mise en lien entre les pratiques et les recherches bénéfiques à tous.



© FIPHFP

MARC DESJARDINS,
directeur de
l'établissement
public FIPHFP

Depuis sa création par la loi du 11 février 2005, le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) a érigé la citoyenneté en valeur-clé de son action. La place des personnes en situation de handicap dans la société et leur accès à l'emploi sont loin d'être pleinement effectifs, puisque leur taux de chômage représente le double de la population générale. Fort de sa volonté de promouvoir une société inclusive, le FIPHFP mène à travers son Conseil scientifique des travaux visant à mieux prendre en compte les personnes en situation de handicap psychique, mental et cognitif - soit près de 1,5 millions de citoyens. Dans le prolongement de la mission assignée en 2014 à la députée Annie Le Houérou sur l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique en milieu ordinaire de travail, le FIPHFP a choisi de poursuivre cette réflexion à travers une série d'ouvrages. Un premier guide méthodologique à destination des décideurs et responsables des ressources humaines a traité l'accompagnement des agents en situation de handicap au cours de leur vie professionnelle. Le Fonds a poursuivi sa



réflexion à travers un ouvrage plus spécifique sur le handicap psychique, mental et cognitif, dans un objectif de destigmatisation. La loi relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels a récemment consacré la reconnaissance juridique de l'emploi accompagné. Afin de participer à la pérennisation des services d'emploi accompagné sur le territoire, le FIPHFP construit une cartographie recensant les structures.

Après dix ans, le FIPHFP a de nouvelles ambitions qui s'inscrivent dans le cadre des Conférences Nationales du Handicap. Il doit faire face à une montée en puissance de ses dispositifs liés à l'accessibilité et à l'aménagement du poste de travail, aux aides techniques et humaines... Aujourd'hui plus de 221 000 personnes en situation de handicap travaillent dans la Fonction publique. Le taux d'emploi est passé de 3,74 % en 2006 à 5,17 % en 2015. Si les besoins augmentent, les contributions au FIPHFP se réduisent mécaniquement. Il incombe de réfléchir à la trajectoire financière du Fonds afin de pérenniser son action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap.



ANNE GAUTIER,
présidente de
l'Association Nationale
Présence Verte

Le réseau des associations Présence Verte est engagé depuis 30 ans pour l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie à leur domicile ou en établissement. Cet engagement porte également sur le respect de choix de vie de chacun à vouloir rester à leur domicile le plus longtemps possible. Nos solutions s'adaptent à tous les publics en situation de dépendance. Dans ce cadre, nous proposons aux personnes en situation de handicap des matériels de déclenchement raccordés à nos



transmetteurs de téléassistance qui permettent d'améliorer leur sécurité et de diminuer leur isolement.

Ces solutions permettent également de soutenir les aidants qui accompagnent nos abonnés en leur permettant d'accéder à plus de liberté et à des moments de répit. Nous souhaitons que nos solutions participent à l'amélioration du quotidien de nos abonnés ainsi qu'à une meilleure inclusion de chacun dans notre société.

Solidel, le réseau des Ésat, EA et Marpahvie du monde agricole. Depuis 1992, à l'initiative de la Mutualité Sociale Agricole, Solidel fédère les établissements du secteur du travail protégé et adapté du monde agricole et les caisses de MSA. Plus d'une centaine de structures composent le réseau afin de représenter les spécificités du monde rural et agricole et de



favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap sur leur territoire de vie. Au-delà de la représentation et de l'animation du réseau, Solidel contribue à la création de services par la MSA et favorise les actions en direction des établissements (modules de prévention, action sociale, préparation à la retraite, etc.).



PHILIPPE FABRE FALRET,
président de la
Fondation Falret

La méconnaissance des troubles psychiques et leurs répercussions sur les conditions de vie des personnes et leur entourage constituent un frein majeur à leur rétablissement et leur insertion en tant que citoyen. L'œuvre Falret accompagne aujourd'hui plus de 3000 personnes en souffrance psychique ou en situation de handicap, pour leur permettre de vivre dans de meilleures conditions, de se réinsérer socialement et professionnellement. Dans la continuité de cette action initiée il y a 175 ans par le Dr. Jean-Pierre Falret, la Fondation Falret sous égide de la Fondation Notre Dame a été créée en mai 2013 pour compléter l'action que mène au quotidien l'œuvre Falret auprès d'adultes et enfants. La mission de la Fondation Falret est d'agir au niveau du territoire dans 3 domaines : la lutte



contre la stigmatisation en informant le grand public sur les questions de santé mentale ; favoriser également le développement de la recherche-action pour améliorer les pratiques d'accompagnement des personnes en souffrance et l'innovation en santé mentale.

Avec pour vision la conviction que chacun a le droit à une place dans la société, laquelle doit être inclusive, la Fondation Falret agit pour améliorer leur accueil : accès ou maintien dans le logement, insertion, emploi... Alors qu'1 Français sur 5 est aujourd'hui concerné au cours de sa vie par un trouble de santé mentale, la Fondation Falret agit avec l'ambition d'améliorer leur condition en France et pour que la santé mentale soit considérée comme un enjeu de santé publique.

LES PARTENAIRES



La Fondation Partage et Vie, anciennement Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité, propose une offre diversifiée en matière d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap : foyer d'accueil médicalisé, service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés, maison d'accueil spécialisée, centre d'accueil de jour médicalisé, foyer d'hébergement et foyer de vie). Il existe également des services d'aide à domicile ainsi que des unités de vie spécifiques pour personnes handicapées vieillissantes au sein de ses maisons de retraite médicalisées. À Lusigny-sur-Barse, dans Aube : l'inclusion sociale, un projet de tout l'établissement.

L'établissement Les Lacs d'Orient œuvre en faveur de l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap qu'il accueille. L'accès à la vie sociale et citoyenne des personnes est un droit inscrit dans la loi de 2005. Pour le directeur du foyer de vie Les Lacs d'Orient : "Il est de notre devoir de permettre aux personnes en situation de handicap d'avoir accès aux mêmes lieux que tout un chacun, de disposer des mêmes droits, d'assumer des activités comparables, de nouer des relations sociales aussi facilement. En somme, il nous appartient de leur

permettre de participer pleinement à la vie de la société".

La notion "d'inclusion sociale" sous-entend que c'est aussi à la société de s'adapter, de trouver les moyens de lever les barrières physiques, matérielles, de faire évoluer les mentalités, de refuser les préjugés.



L'équipe de l'établissement apporte une écoute attentive aux souhaits de socialisation des résidents afin de leur apporter une réponse adaptée. Cela passe notamment par la mise en place de partenariats qui permettent aux résidents de s'inscrire dans la vie de la cité. Ainsi, un résident, retraité d'un Esat, a émis le souhait de "rester utile socialement". L'équipe a rencontré la mairie et une convention a été mise en place pour permettre à

celui-ci d'intervenir bénévolement quelques jours par semaine aux côtés des employés municipaux de la voirie.

La résidence a également mis en place un programme très complet de sports adaptés : basket, course, badminton... Les résidents ont accès à des salles de sport au même titre que toute personne qui s'entraîne et ils participent à de nombreuses compétitions régionales. Ces tournois conjuguent dépassement de soi et ambiance festive contribuent à changer le regard que les gens peuvent porter sur le handicap.

Edenred, inventeur de Ticket Restaurant® et leader mondial des services prépayés aux entreprises et aux collectivités, conçoit et gère des solutions qui améliorent l'efficacité des organisations et le pouvoir d'achat des citoyens.

Spécifiquement pour les institutions et les collectivités locales, Edenred France propose des solutions garantissant à la fois l'affectation et l'effectivité des dépenses ainsi qu'un pilotage fin des aides publiques. Dans le cadre des aides sociales gérées par les départements, telles que la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ou l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (Apa) à domicile, le Cesu préfinancé est une véritable alternative au versement d'aides en espèces ou en nature.



Au-delà de la volonté de simplifier le quotidien de ceux qui en ont besoin, Edenred mène également des projets d'envergure pour permettre l'accessibilité numérique de ses solutions, aux

personnes en situation de handicap afin qu'elles puissent accéder aux prestations et services d'Edenred au même titre que tous les utilisateurs.

Ainsi notre centre de relation clients s'est doté d'une plateforme d'interprètes en langue des signes française avec une retranscription écrite à destination des personnes sourdes et malentendantes.

Dans un premier temps, ce service sera proposé à l'ensemble des bénéficiaires du forfait PCH surdité du Département de la Marne et, par la suite, aux autres clients d'Edenred France.

Pour en savoir plus :
01 74 31 76 87 ou
0821 23 24 25
(service 0,12€/min + prix appel)